

**BO
ZAR**

VUB crosstalks

**07 JUIN '18 - Terarken
DE 1968 AUX DROITS
DE L'HOMME
Samuel Moyn**

AGORA

CENTRE FOR FINE ARTS
BRUSSELS

BOZAR



1968

2018

OCCUPIED

50 Years of Cultural Protest

PALEIS VOOR SCHONE KUNSTEN
BRUSSEL
PALAIS DES BEAUX-ARTS
BRUXELLES

28 MAI - 08 JUIN '18

BOZAR OCCUPIED. 50 YEARS OF CULTURAL PROTEST

Mai 68 reste un baromètre culturel, un symbole de libération et de révolte contre les structures du pouvoir bien établies. Il y a cinquante ans, le Palais des Beaux-Arts était au cœur de la rébellion artistique à Bruxelles : du 28 mai au 8 juin 1968, des artistes et des étudiants ont occupé le hall central. En 2018, nous dressons le bilan de la contestation mondiale des sixties et nous nous tournons en même temps vers l'avenir. Quelles formes de protestation culturelle font aujourd'hui la différence ? Comment une institution culturelle comme BOZAR pourrait-elle s'ouvrir encore davantage à la ville et à la société civile d'aujourd'hui ? Et quel rôle jouent les artistes ? Venez à BOZAR pour des débats, documentaires, performances de poésie, expositions, concerts, repas délicieux de Collectif et... un gala de boxe ! Découvrez le programme complet sur bozar.be/occupied

07 JUIN '18

« NOUS SOMMES TOUS DES JUIFS ALLEMANDS »

Le 2 mai 1968, la revue d'extrême droite *Minute* écrivait : « Ce Cohn-Bendit, parce qu'il est juif et allemand, se prend pour un nouveau Karl Marx. »

Dans *l'Humanité*, le journal du parti communiste, Georges Marchais écrivait que les étudiants étaient dirigés « par l'anarchiste allemand Cohn-Bendit ».

Le lendemain, les étudiants de la Sorbonne ont répliqué : « Nous sommes tous des juifs allemands ».

Paul Goossens, leader étudiant à Louvain en 1968, est revenu sur ce slogan dans un essai remarquable dans *De Standaard* : « Ce n'était pas une opposition gratuite aux autorités mais un slogan qui présentait un nouveau "nous". Ni ethnique, ni national, ni religieux. Un "nous" qui voulait en finir pour de bon avec les racines de l'Holocauste et de l'autodestruction européenne. C'était notre "plus jamais ça". C'était notre alternative aux nations, aux États et aux régimes qui se croyaient tellement supérieurs qu'ils s'imposaient à coup de guerres, de camps de concentration et de dictatures. Nous

avons ainsi renoué avec l'esprit des Lumières, mais aussi insufflé un nouvel élan au projet multinational de l'Union européenne. »

D'après l'historien américain **Samuel Moyn**, les droits de l'homme sont notre dernière utopie. Mais ils restent sous pression. Comment pouvons-nous les préserver ? Devons-nous les actualiser ? Et la lutte pour plus de droits de l'homme peut-elle être dissociée du combat pour plus d'égalité ?

La professeure à l'ULB **Justine Lacroix** est une éminente spécialiste des droits de l'homme. **Sergio Jaramillo Caro** est l'ambassadeur de Colombie en Belgique. Il jouit d'une riche expérience puisqu'il a dirigé les négociations entre le gouvernement colombien et les rebelles armés des FARC en 2017. **Brigitte Herremans** est Policy officer Middle East and North Africa à BOZAR.

Discussion modérée par **Karl van den Broeck** (BOZAR).

Partenaire privilégié BOZAR AGORA

sevens
foundation

SAMUEL MOYN :

« De 1968 aux droits de l'homme »

L'année 1968 fut proclamée « Année internationale des droits de l'homme » par les Nations unies, en l'honneur du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutefois, à l'époque, les droits fondamentaux, perçus comme un thème fédérateur, n'occupaient en réalité qu'une place marginale, et l'influence de ce mouvement sur la vision du monde politique et de son avenir était pratiquement inexistant. Non pas qu'il n'existait ni thèmes ni mouvements fédérateurs en 1968, mais ces thèmes n'étaient pas encore axés sur les droits humains. Par ailleurs, les mouvements étaient très différents de ceux qui ont émergé depuis lors et que nous avons peu à peu rejoints et soutenus.

En 1968, l'ONU consentit l'effort d'organiser une conférence anniversaire à Téhéran pour rappeler et faire revivre ses principes mort-nés. Un spectacle irréel : on vit le Shah et dictateur iranien Mohammad Reza Pahlavi inaugurer la conférence du printemps en attribuant les mérites de la naissance des droits de l'homme à ses propres ancêtres, la tradition du grand empereur perse Cyrus, remontant à plus d'un millénaire, étant ainsi selon lui pleinement réalisée dans le respect des principes moraux dont faisait preuve sa propre dynastie. Les réunions qui suivirent, présidées par sa sœur, la princesse Ashraf, mirent en évidence une interprétation des droits de l'homme bien loin des représentations actuelles : la libération des nations auparavant sous la tutelle d'empires fut présentée comme la réalisation la plus notable jusqu'alors, l'issue de la longue marche pour les droits fondamentaux, le modèle de ce qui restait encore à accomplir – en particulier en Israël, observé à la

loupe à l'issue de la guerre des Six Jours l'opposant à ses voisins arabes et de ses annexions. Pourtant, en 1968, hormis aux Nations unies, les droits de l'homme n'étaient pas encore considérés comme l'ensemble puissant d'idéaux qu'ils allaient devenir. Cette réalité est bien plus essentielle que tout ce qui s'est produit lors de l'événement mis en scène par le Shah. Alors que la conférence suivait son cours (et que le scénario était suivi à la lettre), la révolte finit par embraser le monde réel. Mai 68 fut le plus grand bouleversement que connut Paris depuis la fin de la guerre. Étudiants et travailleurs contraignirent le pays à l'arrêt et exigèrent l'abolition du traitement de faveur dont bénéficiait la classe moyenne. Dans les endroits les plus reculés du globe, de l'Europe de l'Est à la Chine, et à travers les États-Unis, de Berkeley à New York, les citoyens – et plus particulièrement les jeunes – voulaient que les choses changent. Cependant, en dehors de Téhéran, personne ne pensa, au cœur des agitations de 1968, que ce monde meilleur qu'ils revendiquaient pourrait être gouverné par les « droits de l'homme ».

Le grand drame des droits humains, c'est qu'ils semblent être nés de nulle part dans les années 1970. Certes, l'Union soviétique avait globalement perdu en crédibilité (et l'aventure vietnamienne des États-Unis invitait à une telle indignation internationale), mais les droits fondamentaux n'en furent pas les bénéficiaires directs. Dans les années 1960, alors que l'ordre mondial des superpuissances était en crise, on assista à l'émergence d'autres visions utopiques, revendiquant un sentiment communautaire national et appelant

les États-Unis à sortir d'une société de consommation vide de sens, l'Union soviétique à embrasser un « socialisme à visage humain », ou le tiers monde à se libérer plus avant de ce qu'on appelait le néo-colonialisme. À l'époque, les « organisations non gouvernementales » qui luttaient en faveur des droits fondamentaux étaient quasiment inexistantes. Amnesty International, un groupe encore à ses balbutiements, restait majoritairement inconnu du grand public. Des années 1940 à la conférence de Téhéran, les rares ONG dont le programme consacrait les droits de l'homme peinaient à les revendiquer dans l'enceinte même de l'ONU. La conférence de Téhéran confirma d'ailleurs le caractère vain de cette revendication. Dans la foulée de ladite conférence, un représentant d'ONG de longue date, Moses Moskowitz, écrivit en 1969, sans pouvoir masquer son amertume, que l'idée des droits de l'homme « n'était pas encore parvenue à susciter la curiosité des intellectuels, à éveiller l'imagination des réformateurs sociaux et politiques et à appeler une réponse émotionnelle des moralistes ». Il avait raison.

Pourtant, en l'espace de dix ans, les droits de l'homme commencèrent à être invoqués dans tous les pays développés par un nombre sans précédent de citoyens lambda. Loin d'être associés à la décolonisation ou à l'émancipation des nations, les droits fondamentaux sont aujourd'hui le plus fréquemment synonymes de protection de l'individu vis-à-vis de l'État. Amnesty International a peu à peu gagné en visibilité et, en tant que figure de proue de ces idéaux neufs, s'est vu attribuer le prix Nobel de la paix en 1977 pour son action. La popularité de ce mode de plaidoyer inédit a à jamais transformé la défense des causes humaines et donné naissance à un nouveau genre et à une nouvelle ère de la

protection des citoyens. Les Occidentaux ont oublié leurs rêves de révolution – tant pour eux que pour un tiers monde autrefois soumis à leur autorité – et ont adopté de nouvelles stratégies. C'est ainsi que le droit international des droits de l'homme s'est érigé en coordinateur de normes utopiques, et en mécanisme qui mènera à leur accomplissement. Les responsables politiques, en premier lieu le président américain Jimmy Carter, ont également progressivement considéré les droits humains comme le fil conducteur guidant la politique étrangère des États. Toutefois, ce qui illustre le mieux ce changement d'attitude est cette nouvelle pertinence culturelle, plus accrue, des droits de l'homme, comme le témoigne la simple mention de l'expression dans les journaux, annonçant la suprématie de la notion telle que nous la connaissons aujourd'hui.

« On pourrait penser qu'un siècle nous sépare de la fin des années 1960, et non une décennie », fit remarquer à la fin des années 1970 le professeur Bronislaw Baczkowski, contemporain de cette évolution et ancien dissident polonais devenu suisse. En 1968, ce professeur quitta Varsovie pour l'Ouest, où les radicaux mettaient le monde en émoi avec leurs revendications de transformations extraordinaires. Il y soufflait alors un vent d'air frais, tout particulièrement pour les jeunes : au lieu de perpétuer la même vieille société bancaire, ils étaient persuadés qu'il était de leur devoir d'en inventer une nouvelle. « Les graffitis sur les murs de Paris », se souvient Baczkowski en évoquant l'explosion antédiluvienne, « appelaient de leurs vœux l'imagination au pouvoir et nous incitaient à être réalistes en demandant l'impossible. » Pourtant, en Occident, force est de constater un effondrement de l'utopisme transformateur au cours de la décennie suivante, avec l'amenuisement de

l'espoir de voir la liberté et la justice régner. À peine ce règne proclamé, il fut bafoué sans remords, souvent par ses propres partisans. « L'utopie semblait alors le bouc émissaire d'un exorcisme collectif des démons innommables ou indéfinissables qui hantaient notre époque, » conclut Baczkowski. En effet, la fin des années 1970 semble avoir été le théâtre d'une sorte d'expiation des impétuosité utopiques du passé.

Cependant, Baczkowski décida de ne pas se fier aux apparences, et à raison. Au lieu d'y voir, comme d'autres, le « déclin » ou la « fragmentation » de l'utopie, il jugea plus probable que celle-ci ait simplement « redéfini ses frontières », pour renaître sous une autre forme. « N'est-il pas possible, » conclut-il « que le désenchantement des "systèmes" utopiques aille de pair avec la persistance d'espoirs utopiques diffus et de modes de pensées qui pourrait trahir la présence de deux attitudes contradictoires à notre époque : la *méfiance envers l'utopie* et le *désir d'en cultiver une malgré tout* ? »

La déclaration percutante de Baczkowski incite à se pencher sur la manière dont les droits de l'homme sont apparus, dans un contexte où l'idéalisme disparaissait et était en pleine mutation. Seule une utopie minimaliste et robuste aurait pu survivre dans ce climat hostile. C'était une période de « cauchemars » et de « dépression nerveuse », en particulier après le choc pétrolier et la récession économique de 1973. Cependant, cet hiver de mécontentements qui balaya l'Occident engendra en outre une méfiance vis-à-vis de plans de changements plus ambitieux – les aspirations révolutionnaires plus particulièrement, mais également tout effort programmé. La question cruciale consiste à savoir pourquoi les droits de l'homme ont été mis au centre de l'idéalisme mondial dans les années 1970, alors qu'il n'en avait rien été avant

les années 1940, qu'ils n'étaient pas parvenus ni à infiltrer cette décennie ni à tirer parti des luttes anticoloniales ou de l'activisme des jeunes dans les années 1950 et 1960 pour s'imposer. Pour la première fois, un grand nombre de personnes commencèrent à utiliser le langage des droits de l'homme, à exprimer leurs espoirs et à s'en inspirer dans leurs appels à un monde meilleur. Cependant, ce mouvement ne s'est pas autoengendré. Les droits de l'homme n'ont pu émerger qu'une fois opposés et comparés à d'autres systèmes. Ils ont été réalistes et ont demandé l'impossible. Ils n'ont été intelligibles que dans la foulée d'autres rêves plus grandioses dont ils se sont inspirés tout en s'y substituant.

Plus encore, les droits de l'homme sont pour la première fois devenus le slogan de mouvements sociaux. Au fil des années 1970, le mouvement a fait bouler de neige et de plus en plus d'acteurs ont associé leur cause à la lutte pour les droits fondamentaux, une tendance qui s'est propagée dans le monde entier tout au long de la décennie (et jusqu'à nos jours). Cette amplification progressive a poursuivi son cours même lorsque les États ont négocié l'Acte final d'Helsinki en 1975, offrant par inadvertance un nouveau forum aux militants des droits de l'homme de l'Atlantique Nord. L'année 1977 a ensuite été marquée par une prépondérance tout aussi surprenante qu'imprévisible des droits humains. Dans diverses régions du monde, cette montée en puissance s'explique par le fait que ces droits permettaient à divers acteurs de défendre une cause commune lorsque les autres options qui s'offraient à eux semblaient non viables – une alliance qui est souvent née d'un repli stratégique de ces autres utopies plus grandioses.

Néanmoins, ce fut probablement déjà lors de la session collective de septembre

1968 que les ONG elles-mêmes tirèrent les leçons les plus cruciales et révélatrices de la débâcle de Téhéran concernant la stratégie des droits de l'homme. La conférence des ONG tenue à Paris au siège de l'Unesco fut fondamentalement différente. Les ONG rassemblèrent presque exclusivement des citoyens du premier monde, la plupart issus d'organisations religieuses de différents horizons. En outre, certains des pères fondateurs des années 1940 étaient également présents. René Cassin, dont l'annonce du prix Nobel de la paix pour la rédaction de la Déclaration universelle devait être faite quelques semaines plus tard, plaida pour que les « militants » des ONG poursuivent leur objectif de réforme de l'ONU, et plus particulièrement de l'extrait concernant une convention contraignante des droits de l'homme dans le droit international. Personnage probablement le plus influent dans la création de la Déclaration universelle aujourd'hui d'un âge avancé, le Libanais Charles Malik affirma quant à lui la valeur des droits de l'homme *en opposition* à ce qu'incarrait la jeunesse en révolte de l'époque. Après tout, ces jeunes se dissipaient vers une opposition alambiquée et excessive face à la société en place au lieu de modérer leur critique des injustices au regard des accomplissements fondamentaux de la civilisation réalisés jusqu'alors. « J'espère que quelqu'un, une jeune personne de préférence, osera se lever devant cette jeunesse et lui fera comprendre qu'il existe tant de choses qui sont également justes et que c'est leur devoir de les aimer. Les organisations non gouvernementales ne peuvent se permettre de voir la jeunesse sombrer dans le nihilisme », expliqua-t-il.

Ceux qui s'interrogent sur l'insuccès des droits de l'homme jusqu'alors considèrent que l'événement de Paris

reflète avant tout la non-viabilité de l'approche habituelle centrée sur l'ONU et comparent l'engagement en faveur des droits fondamentaux à d'autres mouvements sociaux et politiques rivaux occidentaux qui bouleversaient le monde à l'époque. Alors que les droits de l'homme puisent leur origine dans les « nouveaux mouvements sociaux », ils sont longtemps demeurés une cause parmi tant d'autres bien plus remarquables. Dans cette optique, les droits de l'homme ont autant bénéficié de l'essoufflement des mouvements spontanés pacifistes et « contre-culturels » collectivement considérés comme causes idéalistes qu'ils ont contribué à cet avènement. Dès lors, l'accent de cette analyse doit être placé sur les raisons de la survie des droits de l'homme et de l'importance grandissante qu'ils ont peu à peu occupée au sein d'utopies très différentes qui comptaient sur un apport massif d'énergie pour relancer la mobilisation sociale. L'été qui a suivi les bouleversements de Mai 68, les participants à la conférence des ONG de Paris se sont contentés de se rendre à l'évidence en concluant que l'esprit des anciens habitait désormais la jeune génération et que d'autres idéologies que celle des droits de l'homme prenaient jusqu'alors l'ascendant.

Cette évolution s'explique en partie par l'échec d'autres causes dans les années 1970, en particulier les tentatives d'engagement dans des politiques révolutionnaires en Occident. Dans ce contexte de crises, le monde a prêté une oreille de plus en plus attentive aux critiques du totalitarisme et de l'autoritarisme de défenseurs des droits de l'homme en nombres grandissants en Europe de l'Est et en Amérique latine – plus précisément ceux qui avaient appris que la volonté de libération se soldait souvent par un deuil douloureux. Alors

que le Printemps de Prague en 1968 démontrait que la sphère soviétique ne tolérerait en aucun cas un socialisme révisionniste, les événements à Santiago en 1973, et l'affaire Salvador Allende, montrèrent à la population que la sphère américaine n'était pas non plus prête à plébisciter massivement de telles idéologies. Tout comme pour l'escalade de la dissidence soviétique, la montée en popularité des droits de l'homme s'explique le mieux par la prise de conscience de la gauche latino-américaine (au départ dans une optique purement stratégique), parvenue à la conclusion qu'il était nécessaire de revoir ses attentes si elle souhaitait qu'elles se concrétisent. Telle est la réalité, même si l'Amérique latine a montré qu'elle acceptait bien plus volontiers que les autres régions l'utopisme persistant de révolution et de guérilla alors même que les droits de l'homme s'y implantaient.

Ce mouvement a bénéficié du soutien des défenseurs d'Europe de l'Ouest et plus tard d'Amérique, encadrés par Amnesty International, puis par d'autres groupes. Ce nouvel activisme constitue « une rupture nette avec l'activisme prédominant dans les années 1960. Le projet d'Amnesty s'était sciemment éloigné de ses éléments fondamentaux – ses aspirations révolutionnaires, sa quête de solutions globales idéologiques ou technocratiques aux problèmes sociaux, sa noble ambition de changer "le système" ainsi que ses polarisations internes exténuantes. Les militants d'Amnesty préférèrent se tourner vers une approche plus minimaliste et véritablement pragmatique – ils "essayaient de rendre le monde un peu moins fou". De ce point de vue, le mouvement de défense des droits de l'homme des années 1970 est le produit d'un idéalisme postrévolutionnaire issu d'une certaine désillusion des tentatives

de la décennie précédente d'amener un changement politique et d'abandonner certains des plus grands espoirs et optimismes sous-jacents. En 1983, un membre du groupe a décrit de manière extrêmement réaliste l'influence des actions d'Amnesty, sans pour autant céder à l'utopisme ou à l'ingéniosité politique : "Envoyer une carte [...] ne changera pas vraiment le monde. Néanmoins, si investir un peu de son temps et de son argent en achetant un timbre peut aider deux personnes à obtenir justice, ou du moins à trouver le courage de le faire, alors le jeu en vaut la chandelle" ».

Cinquante ans plus tard, nous pouvons légitimement nous demander où nous en sommes dans notre ère des droits de l'homme. Ils sont indubitablement associés aux progrès moraux dans une multiplicité de domaines. Ils ont permis à la plupart des populations d'être informées de certaines formes de politiques citoyennes, voire de régionalisation de la citoyenneté en Europe. Partant, nous avons aujourd'hui des revendications politiques et nous nous engageons, à l'échelon local, national et régional, en recourant au langage des droits fondamentaux. De surcroît, au-delà de ces espaces de citoyenneté ou de quasi-citoyenneté, les droits humains sont devenus un puissant langage d'identification multinationale qui, si un consensus est atteint, a le pouvoir de marquer d'infamie des acteurs étrangers (que ce soit les États ou les seigneurs de guerre) pour leurs méfaits.

Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue l'envers du décor. Tant au niveau local que mondial, les avancées les plus récentes obtenues en faveur des droits fondamentaux ont tendance à revendiquer un statut égal et non une distribution équitable – la montée de ces droits coïncidant en effet avec le

déclin de l'idée socialiste. Lorsque se rejoignent les droits de l'homme et la justice distributive, c'est au nom d'une morale aspirant à un niveau de bien-être suffisant, à une époque où les inégalités se creusent dans la plupart des pays. En outre, au sein du système international, marquer d'infamie au nom des droits de l'homme n'engendre pratiquement aucune conséquence ; nous sommes apparemment meilleurs pour pointer du doigt et dénoncer que pour apporter de réelles solutions. Parfois, nos réponses, telles que l'intervention humanitaire armée pour combattre des atrocités, aggravent la situation. Par conséquent, la révolution des droits de l'homme est loin d'avoir réalisé les rêves utopiques de 1968 et des années qui ont suivi. Si les droits de l'homme ont véritablement été réalistes et demandé l'impossible, leurs accomplissements sont bien maigres jusqu'à présent.

En partant du principe que les droits de l'homme sont apparus après 1968, principalement en réponse à l'échec des utopies gouvernementales (le socialisme plus particulièrement), il est d'autant plus remarquable de constater que ces droits ont eux-mêmes été étatisés. Or, les idéologies de 1968 étaient majoritairement anti-étatiques. À la fin de l'année 1978, Andreï Sakharov, qui avait été le témoin de la nette montée en puissance des droits de l'homme, a ainsi déclaré que cette nouvelle idéologie pouvait « servir de point d'ancrage à ceux qui ne souhaitent pas se conformer aux complexités théoriques et autres dogmes, ou qui sont las de cette abondance d'idéologies, alors qu'aucune d'entre elles n'a permis à l'humanité de connaître le bonheur simple ». Cependant, il n'y avait d'autre choix que d'inscrire les droits de l'homme dans la gouvernance, un élément central dans la justification apportée par les États à

leurs citoyens et au reste de l'humanité. Contrairement aux autres idéologies des années 1960, les droits de l'homme ne se sont pas véritablement inscrits dans un mouvement radicalement contre-culturel ou d'opposition. À l'heure actuelle, ils ont pris une dimension bureaucratique et professionnelle, approche qui aurait précisément été tournée en ridicule en 1968. À notre époque, même si les droits humains ne sont aucunement présentés comme un dieu déchu, ses partisans ont développé leurs propres complexités et dogmes sans pour autant garantir le bonheur simple. Peu étonnant dès lors qu'après quelques décennies de prestige, les droits fondamentaux semblent être aujourd'hui l'objet de l'ire de tant de personnes. Je ne suis pas d'accord avec cette réaction. En effet, à mes yeux toute politique responsable doit prendre en considération les droits de l'homme, jusqu'à parfois agir en leur nom. Cependant, il est intéressant de constater qu'en dépit de leur minimalisme initial, les droits humains se sont suffisamment imprégnés de l'aspiration perpétuelle des populations à un monde meilleur pour être ébranlés si ce progrès ne se concrétise pas.

Par conséquent, un lien très fort unit l'année 1968 et les droits de l'homme, même s'il peut paraître complexe à établir au premier abord. En effet, les droits de l'homme sont devenus un refuge pour l'utopie dans une période empreinte de réalisme, le slogan d'un enthousiasme modéré exigeant des améliorations à l'ère du néolibéralisme et des inégalités, un atout pour ses partisans, quoique surtout comparé au déclin de l'utopisme en général. En ce sens, la principale conclusion est probablement que les intentions des droits de l'homme ont conservé en partie l'énergie des utopies de 1968 – jusqu'à ce que quelqu'un décide d'en demander davantage.